

LISTE DES FRAIS

liés au matériel didactique 

Les frais indiqués ont pu changer depuis l'impression du document. Veuillez les vérifier sur notre site : www.teluq.ca. Cliquez sur **Offre de cours**, puis sur **Accéder au document pdf**.

Voir la page suivante pour les notes associées aux sigles des cours.

0\$ (Les cours suivants ne comportent pas de frais.)

ADM	DIC	ENV	INF	LIN	SCI	TEC
2213	9150	1101	1130	1001	1013	3001
8006	9200	6005	1160	4015	1400	6400
	9225		1220	4016	1405	6405
COM	9401	ESP	2005		1410	6410
2005	9411	4010	3004	MGP	1415	6415
4001	9500		3062	700A		
4011		EUT	3067	700B	TEC	TRA
4025	EDU	4140	3069		1280	4030
5020	6005		4018	PHI	1401	
	6022	FIN	6107	2011	1404	
	6101	3120	6450	3010	1405	
	6102	6100	7001		6205	
	6402	6215	8020	REL	6425	
	6404	6402	9003	7310		
	6510		9004	7312		
				7314		
				7316		

35\$

ACA	COM	EDU	ENV	HIS	PSY	SOC
6620 ²	1000 ²	1020 ²	2010	1071	1100	4002
6640	1001 ²	1030	3012	1072	2018	
	1011	1040	3013		3500 ²	SSI
ADM	1012	1070	3022	INF		1015
1012 ²	1021	1072 ²	3024	1250 ²	RIN	
1105	2000 ²	1074 ²	3111 ²	2015 ²	1015	TEC
1460	2007	1080	3140 ²	3070	1025	6385 ²
1465	3001	1601	4012 ²	5100 ²	1110	
1470 ²	3004	1611	4014	6104 ²	4120	TED
1700	3010	1621 ⁴	4016 ²			6200 ²
1703	3020	1631 ⁴		LIN	RPL	6312 ²
2013	3021	1641	EUT	3001 ²	2015	6313
2215	3025	1651 ⁴	5104 ²	3003		6501 ²
2220 ²	3030 ²	1701	5109	4120	SAM	
3010 ²	4000	1702		4130	1040	TRA
4015 ²	4010 ²	1703	FIN	4220	1045	4020
4025 ²	4020 ²	1704	1020		4010	4025
7015	5000	1705	2010	LIT	4040 ²	
9001	5002	6004 ²	2013	4001	4120	
9002	5003	6013	2020	4004	4150	
	5004	6015 ²	2210 ²	4005	4160	
AVM	5008	6016 ²	3020		4200	
1101	5022	6111	3025	MGP	4350	
		6200 ²	3030	700C ²	4500	
BIO	ECO	6310	3120			
1003	2011	6401 ²	3125	MQT	SCI	
1005	3003	6403 ²	3130	1001	1015 ²	
	3004	6407 ²	6075		1021	
		6450 ²	6076	PHI		
	EDM	6451 ²		1010	SCS	
	2013	6452 ²	FRA		4001	
	2023	6453 ²	1002	POL		
	2033	6500	3005	3001	SHS	
			3006	4000 ²	2100	
			3008		2500	

65\$

ACA	COM	ENV	FRA	LIT	RIN	SCS
6300	1013 ²	1110 ²	3007	4002	1008	2013
	2001	3015 ²		4003	1013	
ADM	5005	5000	GEO		1014	SOC
1115	5009	6003 ²	1001 ²	MAT	2013	1013
1400			2001 ²	1000	2015	2005
2010	ECO	ESP	2002 ²			2006
2011	3005	3001	2003 ²	MKG	RPL	
2014	3007	4001		3315 ²	2003	SSI
2114			HIS			1003
2210 ²	EDU	EUT	1075	PHI	SAM	1020
3012	1010	1023 ²		2015	4020	
4010	1012 ²	5110	INF		4250	TEC
4020	1050		1165 ²	POL	4300	6420 ²
6010	6001	FIN	1170 ²	1010	4400	
6030	6002	6060	6500 ²	3000	4410	TED
6040 ²	6003	6061			4450	1270
6042 ²	6014	6080	LIN	PSY		6350 ²
8000	6301	6081	4003	1310	SCI	
		6113	4125	1320	1002	TRA
	ANG	6230	4128	1400		4040 ²
	3001					

95\$

ADM	ANG	ECO	FIN	HIS	PHY	SAM
1002	1100	1300 ²	1060	1060	2001	4050
1013 ²	2001	2400	1062			4100
1015 ²	4005		1064 ²	INF	PSY	4320
1420 ²	4008	ENV	1065 ²	1410	1013	4455
1450 ²	4017 ²	6006	1200 ²	6400	1200	
2006 ²			1931	6460	1210	SSI
2007 ²	DIC	ESP	1932	9002 ²	1220	1013
2015 ²	9330 ²	2000	2006 ²		1300	
2016		2001	2200 ²	LIN	3005	STA
2018 ²	DRT		3200 ²	4002	3010	1001
2020	1060	EUT	3210 ²		4001	
2112	1080	4138	4200 ²	LIT		TED
2205	1910		6050	4006 ²	RIN	6375 ²
4007			6051		1012	6520 ²
6020 ²			6053	MQT	1016	
7012			6054	2001 ²	1022	TRA
7014			6070	2420	1024	4010 ²
7030			6071			
			6105			
			6111			
			6220 ²			
			6302			
			6307			
			6310			

220\$ (Cours non crédité : ce montant comprend tous les frais.)

ANG
0001

NOTES

liées au matériel didactique

1. Ces frais de 35 \$ ne s'appliquent qu'à la version imprimée du cours. Pour l'étudiant qui désire la version Internet, ces frais se réduisent à 15 \$. Les frais résiduels pour ce cours sont de 0 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
2. Les frais résiduels pour ce cours sont de 0 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
3. Les étudiants désirant acquérir par l'intermédiaire de la TÉLUQ le logiciel MS Project devront ajouter 155 \$ au prix établi pour le matériel didactique. Indiquez votre choix sur la *Fiche des choix technologiques*. Les frais résiduels pour ce cours sont de 0 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
4. Ce cours comporte des DVD (vidéo) facultatifs, dont les frais sont de 14 \$. Pour vous les procurer, remplissez le bon de commande à la page 19.

FRAIS ET REMBOURSEMENT

hiver 2012



Certains des prix indiqués ci-après peuvent changer d'ici le début du trimestre.

Section 1 *Frais d'admission*

80 \$ pour le traitement de chaque demande d'admission à un programme ou à titre d'étudiant libre ou lors de la première inscription par lettre de permission. Dans le cas d'une demande d'admission à un programme de cycle supérieur (programme court de 2^e cycle, diplôme, maîtrise ou doctorat), l'étudiant qui est inscrit à un programme de premier cycle (certificat ou baccalauréat) dans un établissement du réseau de l'Université du Québec, ou qui a terminé un tel programme il y a moins de trois trimestres, n'a pas à payer de frais d'admission. Pour ce faire, il doit indiquer le nom de l'établissement et du programme en question à la section Remarques de la *Fiche d'admission et d'inscription*.

Section 2 *Frais de changement de programme*

80 \$ pour le traitement de tout changement de programme ou de statut (passer du statut d'étudiant régulier au statut d'étudiant libre ou inversement).

Section 3 *Frais généraux*

49,90 \$ par trimestre d'inscription. Ces frais s'appliquent aux dépenses engagées pour l'inscription des étudiants ainsi que pour la production des diplômes, des brochures et des formulaires nécessaires à la gestion des dossiers des étudiants. L'étudiant ne les paie qu'une seule fois par trimestre, quel que soit le nombre de cours auxquels il s'inscrit.

Section 4 *Frais de scolarité*

En vertu des politiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, les frais de scolarité dépendent de la citoyenneté et de la province de résidence de l'étudiant. Déterminez à quel groupe vous appartenez.

→ *Groupe A*

(72,26 \$ le crédit; 216,78 \$ le cours de trois crédits)

Citoyen canadien ou immigrant reçu qui a fourni, lors de son admission, une preuve de résidence au Québec.

Normalement, si vous êtes né au Québec, vous appartenez à ce groupe. Quant à la preuve de résidence exigée, il s'agit habituellement d'une copie lisible du certificat de naissance. Cette preuve de résidence n'est exigée qu'au moment de l'admission et détermine les frais de scolarité que l'étudiant devra payer tout au long de son programme.

→ *Groupe B*

(195,27 \$ le crédit; 585,81 \$ le cours de trois crédits)

Citoyen canadien ou immigrant reçu qui n'a pas fourni, lors de son admission, une preuve de résidence au Québec.

→ *Groupe C*

(526,70 \$ le crédit; 1 580,10 \$ le cours de trois crédits)

Quiconque suit des cours en administration et ne détient pas la citoyenneté canadienne ou n'est pas immigrant reçu au Canada, quel que soit son lieu de résidence.

→ *Groupe D*

(485,39 \$ le crédit; 1 456,17 \$ le cours de trois crédits)

Quiconque ne détient pas la citoyenneté canadienne ou n'est pas immigrant reçu au Canada, à l'exclusion des étudiants du groupe C, quel que soit son lieu de résidence.

Pour plus de renseignements sur les étudiants des groupes C et D, consultez la section Preuve de résidence au début de ce document ou communiquez avec le Service d'accueil et de renseignements.

Section 5 *Frais liés aux services aux étudiants*

3,52 \$ le crédit. Ces frais s'appliquent aux dépenses engagées pour l'ensemble des services fournis aux étudiants, l'information téléphonique et le soutien au programme de prêts et bourses et d'aide financière.

Section 6 *Frais liés à la technologie*

4,55 \$ le crédit. Ces frais s'appliquent à l'évolution des infrastructures technologiques de diffusion afin d'en garantir la capacité, la fiabilité et la sécurité. Ils permettent également le soutien technologique auprès des étudiants ainsi que la gestion des codes d'accès.

Section 7 *Frais liés au matériel didactique*

Ces frais varient selon le cours (voir la liste des frais). Ils s'appliquent aux dépenses engagées pour la manutention, l'expédition et la production de la documentation (écrite, sonore, télématique) et des DVD lorsque le visionnement de ces derniers est obligatoire.

L'étudiant qui possède déjà le matériel didactique du cours auquel il s'inscrit doit payer des frais résiduels pour les documents que nous devons lui remplacer. Il doit indiquer le montant de ces frais dans la *Grille des frais d'admission et d'inscription* (p. 9) et joindre cette dernière à sa *Fiche d'admission et d'inscription* ou à son *Bulletin de réinscription*. Les frais résiduels sont de 11 \$, sauf indication contraire dans la liste des frais liés au matériel didactique pour le cours en question.

Section 8 *Frais liés aux DVD facultatifs*

Ces frais varient selon le cours (voir la liste des frais). Ils s'appliquent aux dépenses engagées pour le repiquage, la manutention et l'expédition des DVD. Pour commander un DVD, utilisez le formulaire *Achat de DVD* inclus dans ce document.

Section 9 *Don au Fonds de bourses capitalisé – TÉLUQ de la Fondation de l'UQAM*

La TÉLUQ perçoit, au nom de la Fondation, le don fait par l'étudiant. Ce don est fixé à 10 \$ par trimestre et est demandé à tous les étudiants admis à l'un de nos programmes ainsi qu'à nos étudiants libres. Un reçu fiscal est remis par la TÉLUQ. L'étudiant qui ne désire pas souscrire à la Fondation doit l'indiquer dans la *Grille des frais d'admission et d'inscription*.

Section 10 *Frais d'encadrement spéciaux du programme court en performance financière*

Les étudiants de ce programme doivent déboursier des frais d'encadrement spéciaux de 23 \$ le crédit.

Section 11 *Cotisation à l'AETELUQ*

La TÉLUQ perçoit la cotisation pour le compte de l'Association étudiante de la Télé-université. Le montant de cette cotisation s'élève à 8 \$ par trimestre. Tous les étudiants admis à un programme de la TÉLUQ, les étudiants inscrits à nos cours par lettre de permission ainsi que les étudiants libres sont assujettis à cette cotisation.

Section 12 *Frais applicables aux études hors Québec*

En plus des frais normaux énumérés ci-dessus, l'étudiant qui désire s'inscrire à un ou plusieurs cours de la TÉLUQ alors qu'il n'habite pas au Québec doit acquitter des frais supplémentaires.

→ *Frais d'envoi postal*

Des frais de 15 \$ par cours s'ajoutent pour l'expédition du matériel didactique à l'extérieur du Québec. Ils ne s'appliquent pas si le cours ne comporte pas de matériel didactique.

→ *Frais d'encadrement hors Québec*

Des frais de 25 \$ par cours s'ajoutent pour couvrir différents frais liés au travail d'encadrement des personnes tutrices. Ces frais ne sont applicables que sur le continent américain.

→ *Frais d'examen sous surveillance*

L'étudiant doit acquitter un droit de 90 \$ pour chaque examen sous surveillance passé à l'extérieur du Québec. Ces frais permettent de défrayer les coûts globaux encourus par la TÉLUQ pour la passation d'examens à l'étranger. Il est possible de vérifier si un cours comprend un examen sous surveillance dans la section Cours et activités de l'*Annuaire des cours* ou dans le site Web de la TÉLUQ (www.telucq.ca).

Section 13 *Frais liés aux cours de l'Université d'Athabasca*

L'étudiant de la TÉLUQ résident du Québec qui désire s'inscrire à un cours de l'Université d'Athabasca doit déboursier 130 \$ par crédit. Ce montant comprend les frais généraux (si l'étudiant ne s'inscrit à aucun cours de la TÉLUQ au même trimestre), les frais de scolarité, les frais liés aux services aux étudiants et les frais liés au matériel didactique. L'étudiant ne doit déboursier la cotisation à l'AETELUQ que s'il s'inscrit également à un cours de la TÉLUQ. En cas d'abandon de cours, ce sont les règles de l'Université d'Athabasca qui s'appliquent.

Section 14 *Frais liés aux études dans une autre université*

L'étudiant de la TÉLUQ qui est autorisé par le responsable de son programme à s'inscrire à un cours dans une autre université au Québec, acquitte à la TÉLUQ les frais généraux, les frais de scolarité normaux, la cotisation à l'AETELUQ et les frais liés aux services aux étudiants : il ne débourse pas de frais liés au matériel didactique. L'étudiant de la TÉLUQ qui est autorisé par le responsable de son programme à s'inscrire à un cours dans une université hors Québec n'acquitte à la TÉLUQ qu'un droit administratif de 25 \$.

L'étudiant d'une autre université du Québec qui est autorisé à s'inscrire à un cours de la TÉLUQ acquitte auprès de son université les frais de scolarité normaux : il ne débourse à la TÉLUQ que les frais liés au matériel didactique et, s'il y a lieu, les frais liés aux DVD.

L'étudiant d'une université hors Québec qui est autorisé à s'inscrire à un cours à la TÉLUQ doit acquitter, auprès de la TÉLUQ, l'ensemble des frais applicables. Le paiement de ces frais doit être joint à son inscription.

Pour déterminer les frais d'admission, les frais d'inscription et, s'il y a lieu, les frais applicables aux études hors Québec, utilisez la *Grille des frais d'admission et d'inscription* ci-jointe.

AUTRES FRAIS

Depuis le trimestre d'été 2002, des frais sont exigés pour les services suivants :

→ *Report de la date de fin d'un cours.* L'étudiant qui souhaite obtenir un report de la date de fin du cours auquel il est inscrit doit adresser une demande écrite au Bureau du registraire et joindre à sa demande un paiement de 60 \$. Cette demande doit nous parvenir avant la date officielle de fin du cours. Un report a une durée fixe de quatre mois et un seul report peut être accordé. Cette nouvelle politique n'est applicable que pour les inscriptions effectuées après le trimestre d'hiver 2002.

→ *Examen sous surveillance.* L'étudiant peut devancer ou reporter une seule fois la date de l'examen auquel il a été convoqué. S'il souhaite modifier une seconde fois la date de l'examen, il doit en faire la demande par écrit au Bureau du registraire et joindre à sa demande un paiement de 50 \$.

Cette nouvelle politique n'est applicable que pour les inscriptions effectuées après le trimestre d'hiver 2002.

- *Grade de bachelier par cumul.* La personne qui désire se voir décerner un grade de bachelier par cumul doit en faire la demande à la Direction des études. Pour l'ouverture et l'étude du dossier, un droit de 80 \$ est exigé. Ce montant est déduit des frais d'admission et d'inscription de l'étudiant qui est admis ou qui s'inscrit au cours des trois trimestres suivant l'analyse du dossier et l'avis de la Direction des études.
- *Attestation de réussite d'un programme court.* L'étudiant qui n'a pas été admis à un programme court, mais qui en a rempli les conditions, peut demander par écrit au Bureau du registraire qu'une attestation lui soit décernée. Il doit joindre un paiement de 80 \$ à sa demande. D'autres conditions s'appliquent. Voir les *Règles particulières* (Règle n° 3 : Programme court) dans le site Web de la TÉLUQ.

AUTRES MODALITÉS FINANCIÈRES

Les modalités de paiement

Tous les frais sont payables à l'inscription par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la Télé-université; on peut utiliser les cartes de crédit VISA ou MasterCard. Pour ce dernier mode de paiement, remplir le coupon ci-joint. Un solde impayé 45 jours après la date d'inscription entraîne une pénalité pour retard de paiement de 25 \$.

Les frais occasionnés par une provision insuffisante, un arrêt de paiement ou toute autre raison bancaire sont de 25 \$.

Les relevés de compte et reçus officiels

Un relevé de compte est joint à la confirmation d'admission et d'inscription; nous invitons les étudiants à l'utiliser pour se faire rembourser par leur employeur. Quant au reçu officiel aux fins fiscales, il est émis chaque année en février et couvre les trimestres d'hiver, d'été et d'automne de l'année précédente.

Pour recevoir un duplicata d'un relevé de compte ou d'un reçu officiel aux fins fiscales, on doit en faire la demande par écrit à la Direction des ressources financières et déboursier 6 \$ pour chacun des trimestres.

Les copies additionnelles

Pour recevoir une copie d'un relevé de notes ou d'une attestation de fin de programme ou toute copie additionnelle mise sous enveloppe séparée, l'étudiant doit en faire la demande par écrit au Bureau du registraire et déboursier 10 \$. Pour chaque copie additionnelle, les frais sont de 1 \$.

Y A-T-IL DES FRAIS REMBOURSABLES?

Les frais ci-dessous sont remboursés seulement si l'étudiant présente une demande écrite de modification d'inscription, conformément aux règles applicables à l'abandon avec remboursement.

Frais remboursables

- Frais de scolarité.
- Frais liés aux services aux étudiants.
- Frais d'encadrement téléphonique hors Québec.
- Frais d'examen sous surveillance hors Québec. (Seulement si l'examen n'a pas lieu).
- Frais liés à la technologie.

Frais non remboursables

- Frais d'admission.
- Frais de changement de programme.
- Frais généraux sauf si la TÉLUQ, au trimestre visé, supprime le ou les cours auxquels l'étudiant était inscrit.
- Frais liés aux DVD lorsque le visionnement est facultatif.
- Frais liés au matériel didactique (contrairement à ce qui peut être indiqué dans le *Guide d'étude* de certains cours).
- Frais d'expédition du matériel didactique hors Québec.
- Frais d'examen sous surveillance hors Québec (si l'examen a lieu).
- Cotisation à l'AETELUQ.
- Don au Fonds de bourses capitalisé – TÉLUQ de la Fondation de l'UQAM.
- Frais sous Autres frais.
- Frais sous Autres modalités financières.

AIDE FINANCIÈRE

Programme d'aide financière (prêts et bourses) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Certains étudiants peuvent bénéficier du programme de prêts et bourses offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Les critères d'attribution de l'aide de même que les données quantitatives concernant les montants maximaux de prêts, les dépenses admises et les contributions diverses font l'objet d'une diffusion officielle dans la brochure intitulée *Une aide à la portée des étudiants* ou dans le site Web du Ministère (www.afe.gouv.qc.ca).

Aide financière de la TÉLUQ

La TÉLUQ offre de l'aide financière, aux trimestres d'automne et d'hiver seulement, aux personnes qui répondent aux critères généraux d'admission et qui bénéficient d'un programme gouvernemental d'aide (p. ex. Aide financière de dernier recours, Supplément de revenu garanti) ou qui ont un faible revenu. Cette aide correspond à une exemption des frais de scolarité pour un trimestre, jusqu'à un maximum de six crédits. L'attribution de cette aide financière est assujettie à des critères de persévérance et de réussite des études.

Programmes d'aide du Canada et des autres provinces

Il est possible pour des étudiants non québécois d'obtenir de l'aide financière du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une autre province.